



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 9 - MARS 2011

SOMMAIRE

Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2011075-0011 - Résultats élections CDCI du 16/03/2011

..... 1

**OBJET : Commission départementale de la coopération intercommunale
Résultats de l'élection du 16 mars 2011.**

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 5211-25 ;
 - VU** le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
 - VU** la circulaire ministérielle n° NOR/IOC/K/11/03795/C du 4 février 2011 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-1-399 du 10 février 2011 déterminant le nombre de membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ainsi que la répartition des sièges dans les différents collèges ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-I-408 du 11 février 2011 portant sur l'organisation des élections de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-01-500 du 8 mars 2011 instituant la commission de recensement des votes ;
 - VU** l'article L. 5211-43 du code général des collectivités territoriales stipulant que lorsqu'une seule liste de candidatures, conforme aux conditions fixées par la réglementation, a été déposée par l'association départementale des maires, et qu'il n'y a aucune autre candidature individuelle ou collective, la désignation sans élection intervient dans le collège considéré ;
 - VU** le dépôt de deux listes de candidats enregistrées pour le 3^{ème} collège – maires des autres communes du département (communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département et autres que les 5 communes les plus peuplées) ;
 - VU** le dépouillement effectué le 16 mars 2011 par les membres composant la commission de recensement des votes pour le 3^{ème} collège ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

- ARRETE -

ARTICLE 1er A la suite du dépouillement des votes du collège 3 – autres communes - réalisé par la commission de recensement des votes le 16 mars 2011, les résultats sont les suivants :

Le nombre d'inscrits est de 62 électeurs. Le nombre de votants s'élève à 55 électeurs pour un taux de participation de 88,71 %. La liste de l'association des maires de l'Hérault a obtenu 49 suffrages. La liste « Des racines pour vos territoires » a obtenu 3 suffrages.

Sont donc proclamés élus pour ce collège :

M. Serge PESCE, maire de Maraussan
M. Georges VINCENT, maire de Saint-Gély-du-Fesc
M. René REVOL, maire de Grabels

ARTICLE 2 : Pour les collèges 1 (communes les moins peuplées ayant une population inférieure à la moyenne communale du département – 3 025 habitants), collège 2 (les cinq communes les plus peuplées du département), collège 4 (les établissements publics de coopération intercommunale -EPCI- à fiscalité propre) et le collège 5 (les syndicats de communes et syndicats mixtes) une seule liste de candidats a été déposée par l'association des maires. Sont donc désignés les membres suivants :

Collège 1 : Communes les moins peuplées ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (3 025 habitants) – 8 sièges. Liste unique

Sont désignés pour ce collège :

Pour les communes les moins peuplées hors zone de montagne : 5 sièges

M. Christian BILHAC, maire de Péret
M. Arnaud MOYNIER, maire de Beaulieu
M. Norbert ETIENNE, maire de Murviel-les-Béziers
M. Christian TURREL, maire de Loupian
Mme Jackie GALABRUN-BOULBES, maire de Saint-Drézéry

Pour les communes les moins peuplées en zone de montagne : 3 sièges

M. Kléber MESQUIDA, maire de Saint-Pons-de-Thomières
M. Yvan CASSILI, maire du Bousquet d'Orb
M. Jean-Paul GOUDOU, maire de Saint-Privat

Collège 2 : Les cinq communes les plus peuplées du département (Béziers, Frontignan, Lunel, Montpellier et Sète) – 8 sièges. Liste unique

Sont désignés pour ce collège :

Mme Hélène MANDROUX, maire de Montpellier
M. Raymond COUDERC, maire de Béziers
M. François COMMEINHES, maire de Sète
M. Max LEVITA, adjoint au maire de Montpellier
Mme Florence CROUZET, adjointe au maire de Béziers
M. Serge FLEURENCE, adjoint au maire de Montpellier
M. Claude ARNAUD, maire de Lunel
M. Alain BONAFoux, conseiller municipal de Frontignan

Collège 4 : Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre – 19 sièges. Liste unique.

Sont désignés pour ce collège :

Pour les EPCI à fiscalité propre hors zone de montagne : 10 sièges

M. Jean-Pierre MOURE, président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier
M. Philippe ROUGEOT, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée
M. Pierre BOULDOIRE, président de la communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
M. Gilles D'ETTORE, président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
M. Francis BOUTES, président de la Communauté de Communes Coteaux et Châteaux
M. François BERNA, président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

M. Jean-Noël BADENAS, président de la Communauté de Communes Canal-Lirou
M. Yvon BOURREL, président de la Communauté de Communes du Pays de l'Or
M. Christian FRANCES, président de la Communauté de Communes du Saint Chinianais
M. Michel BOZZARELLI, président de la Communauté de Communes la Domitienne

Pour les EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie en zone de montagne : 9 sièges

M. Louis VILLARET, président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
M. Jean ARCAS, président de la Communauté de Communes Orb et Jaur
M. Jacques RIGAUD, président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Mme Marie-Christine BOUSQUET, présidente de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac
M. Alain POULET, président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
M. Alain CAZORLA, président de la Communauté de Communes du Clermontois
M. Gérard MARCOUIRE, président de la Communauté de Communes Le Minervois
M. Jean-Luc FALIP, président de la Communauté de Communes des Monts d'Orb
M. Marcel ROQUES, président de la Communauté de Communes Pays de Lamalou-les-Bains

Collège 5 : Syndicats de communes et Syndicats mixtes – 2 sièges. Liste unique.

Pour les syndicats intercommunaux situés en tout ou partie en zone de montagne : 1 siège

Est désigné pour ce collège :

M. Jean TRINQUIER, vice-président du SIVOM du Larzac

Pour les autres syndicats intercommunaux et syndicats mixtes : 1 siège

Est désigné pour ce collège :

M. Christian JEAN, président du SIVOM à la carte Patrimoine de l'Orthus

ARTICLE 3 Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 16 mars 2011

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

signé

Patrice LATRON